

Les Formations Estivales sur place

- Du 30 juin au 30 novembre 2023
- Ouverture anticipée de la plateforme e-learning dès le 21 avril 2023

Une expérience forte de 53 sessions de préparation aux CRFPA
Des enseignants reconnus par les candidat(e)s comme les meilleurs spécialistes de leur matière pour la réussite à l'examen.

→ Des formations d'excellence

Les formations proposées par le Pré-Barreau vous permettent :

- ✓ **D'assimiler** les connaissances nécessaires et de perfectionner les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen.
- ✓ **De disposer** d'un nombre inégalé de sujets corrigés
- ✓ **De bénéficier** d'un encadrement individuel grâce à vos enseignants-référents

→ Des formations conçues en fonction de vos disponibilités

Même si vous êtes inscrits à la formation sur place, vous bénéficiez d'un **accès permanent à notre plateforme e-learning** sur laquelle vous pouvez retrouver, à tout moment et autant que vous le souhaitez, tous vos enseignements.

Cette plateforme e-learning constitue **un filet de sécurité pour chaque candidat(e) qui participe à la formation dans nos locaux**. Au cas où vous ne pouvez assister à un enseignement ou lorsque vous souhaitez le revoir, il vous suffit de vous connecter sur le site du Pré-Barreau pour accéder à la séance vidéo qui vous intéresse. De même, si vous ne pouvez pas composer sur place, vous pouvez soumettre vos copies via cette plateforme.

➔ Des formations adaptées à vos besoins pédagogiques

Parce que les candidat(e)s aux CRFPA ont des profils différents et n'éprouvent pas les mêmes difficultés face à l'examen, le Pré-Barreau vous propose deux types de formation :

La Formation estivale Approfondie : traditionnellement choisie par les candidat(e)s, cette formation est la plus complète qui soit. Elle vous prépare de manière exhaustive et approfondie à tous les écrits ainsi qu'au Grand Oral.

La Formation estivale Séminaires de Correction : cette formation est dédiée à ceux qui, ayant des connaissances substantielles du programme juridique – notamment pour avoir déjà passé le CRFPA – souhaitent principalement s'entraîner aux épreuves écrites et préparer les épreuves orales.

| | Formation Approfondie | Formation Séminaires de correction |
|--|-----------------------|------------------------------------|
| Cours magistraux | ✓ | ✗ |
| Capsules vidéo | ✓ | ✓ |
| Fascicules de cours | ✓ | ✗ |
| Fascicules d'actualisation* | ✓ | ✓ |
| Épreuves blanches | ✓ | ✓ |
| Séminaires de correction | ✓ | ✓ |
| Corrections écrites | ✓ | ✓ |
| Sujets supplémentaires avec correction vidéo et corrigé écrit* | ✓ | ✓ |
| Enseignants référents | ✓ | ✓ |
| Grand Oral | ✓ | ✓ |
| Anglais | En supplément | En supplément |

* Documents uniquement disponibles en version numérique (PDF)

La Formation Estivale

Approfondie

Pour ceux qui souhaitent se préparer à l'examen du CRFPA de la manière la plus complète possible, le Pré-Barreau organise une Formation estivale Approfondie. Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 21 avril 2023** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre – si vous le souhaitez – de commencer à travailler.
- ✓ **A compter du 30 juin et jusqu'au 18 août** : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour suivre vos enseignements et vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ **Du 19 août à l'examen** : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ **A partir de septembre**, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

→ Ouverture anticipée de la plateforme (à compter de fin avril)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 21 avril 2023.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Une **vidéo de présentation** et de conseils de travail pour anticiper votre organisation.
- ✓ Des **cours vidéo** (90h) ainsi que des **fascicules de cours et d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour vous familiariser avec les programmes.
- ✓ **16 épreuves blanches** (4 par matière) : pour chacune, vous pouvez soumettre une copie qui est corrigée, notée et commentée. Vous disposez également d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo pour chaque sujet (32h).

→ Stage intensif de préparation (du 30 juin au 18 août)

À partir du début du stage, vous suivez chaque semaine des enseignements dans vos différentes matières et vous vous entraînez pour les épreuves écrites. Cette période couvre l'intégralité du programme dans chacune de vos matières.

⇒ Les cours approfondis

Chaque semaine, vous bénéficiez d'enseignements approfondis en droit des obligations (3h), dans votre matière de procédure (3h) et dans votre matière juridique de spécialité (6h). Vous disposez ainsi de **plus de 80 heures d'enseignement renforcé** pour maîtriser votre programme et suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis en début de préparation des **fascicules de cours actualisés**, dans chacune de vos matières, reprenant l'ensemble du programme.

Vous disposez également, sur la plateforme, de **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.

Sont, de même, publiées, sur la plateforme, de **nombreuses capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

⇒ Les épreuves blanches et les séminaires de correction

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse et aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **32 épreuves blanches** (104h) vous sont ainsi proposées : **8 en note de synthèse, 8 en droit des obligations, 8 en procédure et 8 dans votre matière de spécialité.**

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures** (64h). Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ. Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme **un atout majeur dans la préparation**. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- ✓ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie.
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e).
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez.

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs**.

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une **très bonne copie** est publiée sur la plateforme et une **copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo** pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

➔ Les révisions personnelles (du 19 août à l'examen)

Durant les derniers jours, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre tranquillement, afin de les consolider, toutes les connaissances acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez de **l'encadrement du Pré-Barreau**.

Vous disposez ainsi de **plus de 28 sujets supplémentaires** – non notés mais accompagnés chacun d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo (56h) – mis en ligne au fur et à mesure de l'été.

Juste avant vos épreuves, **des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées**, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

➔ La préparation aux épreuves orales

Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).

La préparation au Grand Oral vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux** » qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une **formation approfondie à la méthodologie de l'exercice** (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

Des « Essentiels » des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

Plus de 70 sujets corrigés (corrigé écrit et correction vidéo - 35h), pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s'adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « *soutenez que* », commentaire de décision ou de texte, etc.).

Des fils d'actualité commentés, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant des points de cours ou d'actualités.

2 simulations individuelles. À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

La préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- ✓ **30 heures de cours** en droit anglais et américain
- ✓ **Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)**
- ✓ **1 simulation individuelle**

➔ Un encadrement personnalisé

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d'un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, **lors d'entretiens téléphoniques**, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l'examen.

➔ L'outil internet

Durant toute votre préparation, vous disposez d'un **accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation**.

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, cours, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières.
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules de cours, fascicules d'actualités, sujets et corrigés.
- De soumettre vos copies et de consulter vos copies corrigées et commentées.
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignants-référents.
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter).

➔ Le temps consacré à la préparation

Lors de la pré-préparation (21 avril – 29 juin) :

- ✓ 122 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 52 heures d'épreuves blanches (12 épreuves juridiques et 4 notes de synthèse)

Lors du stage de préparation (30 juin – 30 novembre) :

- ✓ 200 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 104 heures d'épreuves blanches notées (24 épreuves juridiques et 8 notes de synthèse) et 91 heures d'épreuves blanches non-notées (21 épreuves juridiques et 7 notes de synthèse)
- ✓ 76 heures de préparation au grand oral
- ✓ 2 simulations individuelles au grand oral
- ✓ 50 heures de préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)
- ✓ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)

L'emploi du temps indicatif :

Lundi, mardi : épreuves juridiques de droit des obligations (3h), de procédure (2h) et de spécialité (3h), dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

Mardi, mercredi ou jeudi : cours magistral d'obligations (3h), de procédure (3h) et de matière juridique de spécialité (6h).

Mercredi, jeudi ou vendredi : séminaire de correction de la note de synthèse (2h), séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), de procédure (2h) et de spécialité (2h).

Samedi matin : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

Un emploi du temps individualisé vous sera remis avant le début de la préparation.

La préparation estivale se déroulera dans les locaux de l'ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006 Paris.

La Formation Estivale

Séminaires de correction

Pour ceux qui possèdent déjà des connaissances actualisées du programme juridique et qui ne souhaitent pas suivre les cours magistraux, le Pré-Barreau propose une formation estivale axée sur les entraînements aux épreuves écrites et la préparation aux épreuves orales.

A la différence de la formation approfondie, la formation Séminaires de correction ne comprend ni fascicules de cours, ni cours magistraux pour les épreuves écrites. En revanche, elle inclut la préparation complète au Grand Oral (et, en supplément, à l'épreuve d'anglais).

Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 21 avril 2023** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre – si vous le souhaitez – de commencer à travailler.
- ✓ **A compter du 30 juin et jusqu'au 18 août** : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ **Du 19 août à l'examen** : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ **A partir de septembre**, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

→ Ouverture anticipée de la plateforme (à compter de fin avril 2023)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 21 avril 2023.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Une **vidéo de présentation** et de conseils de travail pour anticiper votre organisation
- ✓ Des **fascicules d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour connaître les dernières actualités
- ✓ **16 épreuves blanches** (4 par matière) : pour chacune, vous pouvez soumettre une copie qui est corrigée, notée et commentée. Vous disposez également d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo pour chaque sujet (32h).

→ Stage intensif de préparation (du 30 juin au 18 août 2023)

À partir du début du stage, vous vous entraînez chaque semaine pour les épreuves écrites (épreuves blanches et séminaires de correction).

La préparation est axée principalement sur l'entraînement et les séminaires de correction.

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse ou aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **32 épreuves blanches** (104h) vous sont proposées : **8 en note de synthèse, 8 en droit des obligations, 8 en procédure et 8 dans votre matière de spécialité.**

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures** (64h). Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ.

Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme **un atout majeur dans la préparation**. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- ✓ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e)
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs**.

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une **très bonne copie** est publiée sur la plateforme et une **copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo** pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

Pour tenir compte des actualités juridiques et des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous sont également mis à disposition :

- ✓ Des **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.
- ✓ De **nombreuses capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

➔ **Les révisions personnelles (du 19 août à l'examen)**

Durant les derniers jours, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre, afin de les consolider, toutes les connaissances et les méthodes acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez de **l'encadrement du Pré-Barreau**.

Vous disposez ainsi de **plus de 28 sujets supplémentaires** – non notés mais accompagnés chacun d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo (56h) – mis en ligne au fur et à mesure de l'été.

Juste avant vos épreuves, **des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées**, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

➔ **La préparation aux épreuves orales (de septembre à novembre 2023)**

Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).

La préparation au Grand Oral vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

41 heures de cours en droits et libertés fondamentaux, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux** » qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une **formation approfondie à la méthodologie de l'exercice** (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

Des « Essentiels » des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

Plus de 70 sujets corrigés (corrigé écrit et correction vidéo - 35h), pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s’adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « *soutenez que* », commentaire de décision ou de texte, etc.).

Des fils d’actualités commentées, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d’actualité en matière de libertés fondamentales.

De nombreuses capsules vidéo approfondissant des points de cours ou d’actualités.

2 simulations individuelles. À partir d’un sujet d’actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l’examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

La préparation à l’épreuve d’anglais (en supplément)

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- ✓ **30 heures de cours** en droit anglais et américain
- ✓ **Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)**
- ✓ **1 simulation individuelle**

→ Un encadrement personnalisé

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d’un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, **lors d’entretiens téléphoniques**, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l’examen.

→ L’outil internet

Durant toute votre préparation, vous disposez d’un **accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation.**

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules d'actualités, sujets et corrigés
- De soumettre vos copies et de consulter vos copies corrigées et commentées
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignants-référents
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter)

➔ Le temps consacré à la préparation

Lors de la pré-préparation (21 avril – 29 juin) :

- ✓ 52 heures d'épreuves blanches (12 épreuves juridiques et 4 notes de synthèse)
- ✓ 32 heures de vidéo de correction

Lors du stage de préparation (30 juin – 30 novembre) :

- ✓ 120 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 104 heures d'épreuves blanches notées (24 épreuves juridiques et 8 notes de synthèse) et 91 heures d'épreuves blanches non-notées (21 épreuves juridiques et 7 notes de synthèse)
- ✓ 76 heures de préparation au grand oral
- ✓ 2 simulations individuelles au grand oral
- ✓ 50 heures de préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)
- ✓ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)

L'emploi du temps indicatif :

Lundi, mardi : épreuves juridiques de droit des obligations (3h), de procédure (2h) et de spécialité (3h), dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

Mercredi, jeudi ou vendredi : séminaire de correction de la note de synthèse (2h), séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), de procédure (2h) et de spécialité (2h).

Samedi matin : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent

Un emploi du temps individualisé vous sera remis avant le début de la préparation.

La préparation estivale se déroulera dans les locaux de l'ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006 Paris.

Les résultats du Pré-Barreau

Après interrogation des étudiants ayant suivi une formation au cours de l'année 2021 et en fonction des réponses obtenues, les candidat(e)s préparé(e)s par le Pré-Barreau ont recueilli, en 2021, plus de 500 notes au-dessus de 15/20.

Parmi ces candidat(e)s, mention spéciale aux meilleurs résultats par IEJ :

Note de synthèse :

Doriane M. (Cergy) : 15,5/20
 Laura M. (Grenoble) : 15/20
 Bérénice J. (Montpellier) : 15,75/20
 Lauriane A. (Paris I) : 16,5/20
 Sarah E. (Paris I) : 18/20
 Hélène J. (Paris I) : 17,5/20
 Emma L. (Paris I) : 17/20
 Camille L. (Paris I) : 16/20
 Julien S. (Paris I) : 15,5/20
 Sofia E. (Paris X) : 15/20

Droit des obligations :

Victoria R. (Limoges) : 15,5/20
 Manon L. (Lyon) : 16/20
 Alicia M. (Lyon) : 15/20
 Marceau P. (Lyon) : 15/20
 Nathalie L. (Martinique) : 16/20
 Lara S. (Montpellier) : 15,25/20
 Charlotte L. (Paris XI) : 15/20
 Carla M. (Paris V) : 15/20
 Caroline L. (Rouen) : 15/20

Procédure civile :

Marie-Sophie G. (Caen) : 17,5/20
 Anouck P. (Cergy) : 17,5/20
 Vincent B. (Chambéry) : 16/20
 Thomas M. (Dijon) : 15,5/20
 Margaux S. (Evry) : 19/20
 Clothilde C. (Lille) : 15/20

Joy H. (Aix) : 16/20
 Blandine P. (Aix) : 15/20
 Mathias M. (Angers) : 16/20
 Anthony F. (Clermont) : 17/20
 Alice F. (Lyon) : 15/20

Droit des affaires :

Julien T. (Aix) : 15/20
 Laura B. (Amiens) : 15/20
 Clarisse V. (Lille) : 15/20

Alexia G. (Lyon) : 18/20
 Arthur C. (Montpellier) : 17/20
 Antoine G. (Nancy-Metz) : 15,5/20
 Alexandre F., Caterina M. (Paris I) : 17/20
 Sarah G. (Paris XI) : 17,5/20
 Justine M. (Paris II) : 18,5/20
 Anne-Laure H. (Paris V) : 18/20
 Kevin E. (Strasbourg) : 16/20
 Pauline BDR. (Toulouse) : 16/20
 Romane T. (Versailles) : 15,5/20

Procédure pénale

Morgane F. (Bordeaux) : 15,5/20
 Nilufer O. (Brest) : 15/20
 Adèle EM. (Chambéry) : 15,5/20
 Kenny B. (Grenoble) : 16/20
 Lucie K. (Lille) : 17/20
 Thomas J. (Montpellier) : 16/20
 Léo B. (Paris I) : 17,5/20
 Marie B., Soraia S. (Paris X) : 15/20
 Cécilia G. (Paris XI) : 16,5/20
 Victoire S. (Paris XIII) : 17/20
 Aymeric D., Héloïse PDV. (Paris II) : 17/20
 Victoire N. (Paris V) : 17,5/20
 Jean-Guillaume G. (Poitiers) : 16/20
 Alicia G. (Rennes) : 15/20
 Manon LT. (Rennes) : 15/20
 Juliette C. (Valenciennes) : 15/20

PAC :

Marceau P. (Lyon) : 18/20
 Lara S. (Montpellier) : 15,25/20
 Lucas LC. (Nice) : 15,5/20
 Tristan F. (Paris I) : 16/20
 Maéva D., Charles SG. (Paris II) : 16,5/20
 Anne-Romaine ADG. (Paris V) : 17/20
 Marine P. (Rennes) : 16,25/20
 Thana D. (Saint-Etienne) : 16/20
 Camille A. (Strasbourg) : 15,5/20
 Fanny D. (Versailles) : 15/20

Droit administratif :

Louis W. (Amiens) : 15,5/20
Lucie W. (Bordeaux) : 15,5/20
Hermine B. (Caen) : 18.20
Anthony F. (Clermont) : 17/20
Nadaud D. (Grenoble) : 15/20
Sarah B. (Lille) : 16/20
Baptiste V. (Montpellier) : 16,5/20
Hélène P. (Nantes) : 16,5/20
Zoé H. (Paris X) : 15/20
Robin H. (Paris XI) : 15,5/20
Alice B. (Paris II) : 17,5/20
Philippine G. (Paris V) : 15,5/20
Bérénice V. (Reims) : 18/20
Antoine K. (Strasbourg) : 15/20

Droit civil :

Agathe M. (Lyon) : 15/20
Adèle G. (Paris II) : 18.20
Justine M. (Paris II) : 15/20

Droit fiscal :

Hind S. (Paris I) : 15/20
Evan BB. (Paris II) : 18/20
Julien N. (Paris V) : 16/20
Inès P. (Paris V) : 17/20
Julien B. (Rennes) : 16,5/20
Kevin E. (Strasbourg) : 16,5/20

Droit international et européen :

Alexandre B. (Nancy-Metz) : 15/20
Edouard P. (Paris I) : 17,5/20
Gabriel P. (Paris II) : 16,5/20
Charline S. (Paris V) : 15,5/20
Lisa S. (Paris V) : 15/20

Droit pénal :

Léa V. (Lille) : 16/20
Thomas J., Fiona M. (Montpellier) : 16/20
Mathilde V. (Nantes) : 15/20
Léo B., Nicolas S. (Paris I) : 16,5/20
Joseph-André P. (Paris X) : 16/20
Charlotte L. (Paris XI) : 16/20

Evelyne V. (Paris XIII) : 17/20
Lola B. (Paris II) : 18,5/20
Julie F., Marie L. Raphaël SG. (Paris V) : 16/20
Marjolaine Y. (Rennes) : 15/20
Juliette C. (Valenciennes) : 15,5/20
William B. (Versailles) : 16/20

Droit social :

Mélissa B. (Avignon) : 15,5/20
Gautier P. (Bordeaux) : 15,5/20
Marie LN. (Brest) : 15/20
Anaïs G. (Lyon) : 19/20
Arthur C. (Montpellier) : 16/20
Lucie NKT. (Paris I) : 17/20
Julien T (Paris XII) : 15/20
Héloïse C. (Paris II) : 18,5/20
Tahani A. (Paris V) : 15/20
Laurine M. (Rouen) : 16,5/20
Solène P. (Tours) : 16/20
Romane T. (Versailles) : 16/20

Droits et libertés fondamentaux

Blandine P. (Aix) : 17/20
Pierre-Louis D., Clémence K, Louis W. (Amiens) : 15/20
Rachel S. (Bordeaux) : 18/20
Arthur R. (Cergy) : 20/20
Solène P. (Chambéry) : 15/20
Thomas G. (Clermont) : 19/20
Laura SU. (Evry) : 16/20
Nadaud D. (Grenoble) : 17/20
Victor C. (Le Mans) : 15/20
Ludovic C. (Lyon) : 18/20
Ismail B., Thomas J. (Montpellier) : 17/20
Simon C. (Nantes) : 17/20
Valentine PS. (Nice) : 17/20
Elise D., Sophie D., Gabrielle G. Juliette G., Eléonore L., Paul L., Léo L., Clémentine MS., Hind S. (Paris I) : 18/20
Joseph-André P. (Paris X) : 18/20
Biéatrix DN. (Paris XI) : 18/20
Franck A. (Paris XII) : 15/20
Schems L., Dalila S., Irina S., (Paris XIII) : 17/20
Elie C. (Paris II) : 19/20
Calypso K. (Paris V) : 20/20
Marie P. (Pau) : 16/20
Méline A. (Poitiers) : 15/20
Sophie B. (Reims) : 15/20
Pierre-Malo T. (Rennes) : 19/20
Leila S. (Strasbourg) : 18/20
Mathilde D. (Toulouse) : 16/20
Juliette C. (Valenciennes) : 15/20
Brunissende F., Antonin G. (Versailles) : 16/20

Retrouvez plus de résultats individuels sur notre site www.pre-barreau.com
Les résultats 2022 seront disponibles sur le site à compter du 1^{er} mars 2023

L'équipe pédagogique

(liste indicative et non exhaustive)

Droit des obligations

Guillaume Giustiniani

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 25 ans

Note de synthèse

Jean-Louis de Baillex

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Droit pénal et procédure pénale

William Roumier

Docteur en droit
Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 20 ans.

Procédure civile

Raphaëlle Haïk

Docteur en droit
Avocate
Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Sébastien Poisson

Avocat

Procédure administrative contentieuse

Pierre-Yves Nauleau

Avocat
Chargé de cours à l'Université de Sorbonne Paris Nord

Droit civil

Matthieu Moreau-Cucchi

Docteur en droit
Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

Droit du travail

Krys Pagani

Avocat
Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

Droit fiscal

Faroudja Aït-Ahmed

Maître de conférences à l'université de Reims Champagnes-Ardennes
Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

Droit administratif

Clémence Zacharie

Maître de conférences associée à l'UPEC

Droit international et européen

Yves-Edouard Le Bos

Maître de conférences à l'Université de Sorbonne-Nouvelle

Christophe Le Berre

Maître de conférences à l'Université de Paris X

Droit des affaires

Charlotte Théry-Vercaemer

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

Libertés et droits fondamentaux

Xavier Souvignet

Professeur agrégé des Facultés de droit
Université Grenoble-Alpes

Christophe Le Berre

Maître de Conférences à l'Université de Paris X

Tarifs et conditions d'inscription

En raison du nombre limité de places, il vous est conseillé d'envoyer au plus tôt votre dossier.

L'inscription se déroule **en trois étapes** :

1^{re} étape : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com/accounts/register/>

2^e étape : vous devez ensuite nous retourner **la fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse CRFPA@pre-barreau.com.

3^e étape : une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (35% du prix de la formation choisie + 40€ de frais de dossier) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

Pour le solde, vous recevrez un mail fin juin et fin juillet afin de procéder au règlement des trois dernières échéances (35% chacune) par carte bancaire via notre plateforme.

| TARIFS | SUR PLACE |
|--|-----------|
| Frais de dossier | 40 € |
| Formation Approfondie | 2495 € |
| Formation Séminaires de correction | 1890 € |
| Anglais (en supplément quelle que soit la formation choisie) | 250 € |

Pour connaître le contenu de chacune des formations proposées, voir page suivante.

Contenu des formations sur place

| | | Formation Approfondie | Formation Séminaires de correction |
|-------------------------------------|--|-----------------------|------------------------------------|
| A compter du 21 avril | Fascicules de cours* | ✓ | ✗ |
| | Fascicules d'actualisation* | ✓ | ✓ |
| | Sujets notés (16)* | ✓ | ✓ |
| | Corrections écrites* et vidéo | ✓ | ✓ |
| Du 30 juin à l'examen | Cours magistraux | ✓ | ✗ |
| | Fascicules de cours 2023** | ✓ | ✗ |
| | Fascicules d'actualisation 2023* | ✓ | ✓ |
| | Capsules vidéo | ✓ | ✓ |
| | Épreuves blanches (32)** | ✓ | ✓ |
| | Séminaires de correction | ✓ | ✓ |
| | Corrections écrites** | ✓ | ✓ |
| | Sujets supplémentaires en autocorrection (28)* | ✓ | ✓ |
| | Vidéos de correction et corrigés écrits* | ✓ | ✓ |
| | Conférence de préparation aux écrits | ✓ | ✓ |
| A compter de septembre | Préparation au grand oral (dont Bréviaire**) | ✓ | ✓ |
| | Préparation à l'épreuve d'anglais | En supplément | En supplément |
| Pendant toute la préparation | Suivi par des enseignants-référents | ✓ | ✓ |
| | Accès à la plateforme e-learning | ✓ | ✓ |

* Ces documents sont uniquement disponibles en version numérique (PDF)

** Ces documents vous sont remis en version papier et sont accessibles en version numérique (PDF)

Conditions Générales

Article 1. Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'entrée au CRFPA proposées et organisées par le PRE-BARREAU. Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

Article 2 – Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription. Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétraction disponible sur notre site www.pre-barreau.com ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation en nous l'adressant par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris, ou par mail à contact@pre-barreau.com.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée. **Néanmoins, à partir du moment où vous accédez au contenu de la formation sur la plateforme, vous renoncez, par ce fait, à votre droit de rétractation.**

Article 3 – Révocation unilatérale

À l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 2, aucune révocation unilatérale et aucun remboursement ne seront possibles, sauf deux hypothèses :

1ere hypothèse : Avant la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d avant la transmission des codes de connexion), il est possible - à chacune des parties et sans préavis - de révoquer unilatéralement le contrat moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de :

- 200 euros si la révocation par le souscripteur est reçue plus de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 400 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue plus de 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

- 300 euros si la révocation par le souscripteur est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat. 600 euros si la révocation par le PRE-BARREAU est reçue 30 jours ou moins avant la date d'entrée en vigueur du contrat.

2ème hypothèse : Après la date d'entrée en vigueur du contrat (c-a-d après la transmission des codes de connexion), il est possible au souscripteur de révoquer unilatéralement le contrat uniquement en cas de force majeure ou motif légitime ou impérieux dûment justifié (non-obtention du M1). En pareilles hypothèses, une retenue financière sera néanmoins opérée à concurrence, d'une part, de la documentation mise à disposition et, d'autre part, des enseignements effectivement dispensés par le PRE-BARREAU.

À cet égard, la valeur de la documentation est fixée à 800 euros pour les formations "approfondies". Elle est estimée à 500 euros pour les formations "option séminaires de correction".

Article 4 - Participation à un enseignement non retenu

Toute participation à un enseignement non retenu par le souscripteur lors de son inscription ouvrira droit pour le PRE-BARREAU de lui réclamer le règlement de l'intégralité du prix de la matière considérée, et ce quel que soit le nombre d'heures suivies.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Le souscripteur s'engage à ne communiquer ni céder à quiconque sous quelque forme que ce soit aucun document remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Le PRE-BARREAU se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Article 6 - Règlement intérieur

Article 1 : ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

Article 2 : toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

Article 3 : il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Article 4 : conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991 ; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Article 5 : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

Article 6 : tout étudiant s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen du CRFPA.

Article 7 : tout étudiant s'engage à ne communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par le Pré-Barreau, sauf autorisation expresse et écrite de la direction du Pré-Barreau.